

Date limite de retour :
07/08/2015

Exp: Caisse Régionale MSA de Bourgogne 14, rue Félix Trutat 21046 DIJON Cedex
001090

Le non retour de cette déclaration à la MSA à la date limite ci-dessus indiquée vous expose aux sanctions mentionnées ci-après.

Numéro d'immatriculation
2350621714001 21 714 GROS COLETTE
Dossier suivi par COTISATIONS NON SALARIEES
☎ 0 969 36 20 50

MME COLETTE GROS
6 RUE DES GRANDS CRUS
21700 VOSNE ROMANEE

Pour vous aider à compléter ce document, veuillez vous reporter à la notice explicative.

Nom du comptable ou du conseil :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

TRES IMPORTANT

Le modèle simplifié de déclaration de revenus que vous avez reçu s'adresse aux personnes qui déclarent des revenus relevant d'un régime d'imposition réel ou micro-entreprise ou qui sont membres d'une société soumise à l'IS. Si vous avez perçu, en 2014, des revenus qui ne figurent pas sur ce modèle de déclaration (bénéfice agricole forfaitaire 2013), procurez-vous, auprès de votre caisse de MSA, une déclaration d'ensemble de revenus professionnels ainsi que sa notice d'utilisation. Si vous exercez une activité non salariée non agricole et une activité non salariée agricole et que vous avez été rattaché(e) pour l'ensemble de ces activités exclusivement au régime agricole, procurez-vous, auprès de votre caisse de MSA ou sur le site internet www.msa.fr, une déclaration d'ensemble de revenus professionnels ainsi que sa notice d'utilisation.

Pour déclarer vos revenus professionnels, profitez des avantages de la DRP WEB disponible via le site Internet www.msa.fr.

Nouveau : cette déclaration dématérialisée est obligatoire si votre dernier revenu est supérieur à 10 000 euros. L'absence de déclaration par voie dématérialisée vous expose à une pénalité.

Nouveau : si la déclaration accompagnée des documents annexes n'est pas retournée avant la date limite, vous vous exposez à une pénalité pour déclaration tardive qui sera appliquée au montant des cotisations dues. L'absence de déclaration entraîne la taxation d'office sur une base forfaitaire ; les cotisations et contributions sociales étant alors calculées sans tenir compte des exonérations dont vous pourriez bénéficier. Si vous êtes cotisant de solidarité, vous vous exposez à une majoration du montant de vos cotisations. Si la déclaration accompagnée des documents annexes est remplie de manière incomplète ou inexacte, vous vous exposez à une majoration du montant de vos cotisations. La MSA peut vérifier l'exactitude des déclarations effectuées au moyen d'une enquête menée par un agent de contrôle agréé et assermenté, notamment auprès de l'administration fiscale (articles L. 114-14 du Code de la sécurité sociale, L. 152 du Livre des procédures fiscales et R. 725-4-1 du Code rural et de la pêche maritime). Sont punies d'amendes et/ou d'emprisonnement toutes fraudes ou fausses déclarations (articles L. 114-13 du Code de la sécurité sociale et 441-1 du code pénal).

La loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès de votre Mutualité Sociale Agricole.

A. CAS PARTICULIER DES PERSONNES N'AYANT PAS EU D'IMPOSITION SEPARÉE EN 2014

Pas d'imposition séparée		Numéro de sécurité sociale du déclarant	
Nom		Prénom	
Puis reportez-vous le cas échéant au cadre C et continuez la déclaration			

B. DECLARATION DES REVENUS TIRES D'ACTIVITES AGRICOLES OU DE COTISANT DE SOLIDARITE EN 2014

VOUS ETIEZ "AU REEL"

Bénéfice +	Bénéfice +	Bénéfice +
B1	B2	B3
Déficit -	Déficit -	Déficit -
Bénéfices agricoles	Bénéfices industriels et commerciaux	Bénéfices non commerciaux et rémunérations des mandataires de sociétés ou caisses locales d'assurance mutuelle agricole

Indiquez ci-contre la date de clôture de votre exercice comptable

VOTRE CONJOINT/PARTENAIRE PACS ET/OU VOS ENFANTS MINEURS NON EMANCIPES ETAIENT ASSOCIES NON PARTICIPANTS DANS LA SOCIETE DANS LAQUELLE VOUS AVEZ EXERCE VOTRE ACTIVITE

Bénéfice +	Bénéfice +	Bénéfice +
B4	B5	B6
Déficit -	Déficit -	Déficit -
Bénéfices agricoles	Bénéfices industriels et commerciaux	Bénéfices non commerciaux et rémunérations des mandataires de sociétés ou caisses locales d'assurance mutuelle agricole

VOUS ETIEZ AU REGIME MICRO-BIC OU AU REGIME DECLARATIF SPECIAL BNC

B7 Micro bénéfices industriels et commerciaux (après abattement de 50% ou 71%)	B8 Régime déclaratif spécial des bénéfices non commerciaux (après abattement de 34%)	B9 Régime de retraite complémentaire facultatif : cotisation 2014 déductible	B10 En 2014, vous avez procédé au rachat de cotisations d'aide familial mineur, de conjoint participant aux travaux ou de périodes d'études supérieures
--	--	--	---

Veuillez remplir le formulaire « DECLARATION DES REVENUS DE L'ANNEE 2014 PERÇUS DANS UNE SOCIETE A L'IS PAR LE CHEF D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE ET PAR LES MEMBRES DE SA FAMILLE ASSOCIES NON PARTICIPANTS », si en 2014 :

- VOUS ETIEZ ENTREPRENEUR, GERANT(E) OU ASSOCIE(E) NON SALARIE(E) D'UNE OU DE PLUSIEURS EURL ET/OU SOCIETE(S) SOUMISE(S) A L'IS ;
- VOTRE CONJOINT, PARTENAIRE DE PACS ET/OU VOS ENFANTS MINEURS NON EMANCIPES ETAIENT ASSOCIES NON PARTICIPANTS DANS UNE SOCIETE A L'IS DANS LAQUELLE VOUS AVEZ EXERCE VOTRE ACTIVITE

